
Guide creation d'entreprise

RD Congo



CREATION D'ENTREPRISE

AFRICARRIERES

Edition February 2026

www.africarrieres.com

Ce document est publié par AfriCarrieres à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Veuillez consulter les textes officiels et un professionnel qualifié pour toute décision.

Sommaire

01 Guide complet pour créer une entreprise en RD Congo

02 Zones franches et régimes spéciaux d'investissement en RD Congo



Guide complet pour créer une entreprise en RD Congo

Environnement juridique et économique congolais

La République Démocratique du Congo offre un potentiel économique considérable avec ses 95 millions d'habitants et ses ressources naturelles exceptionnelles. Le cadre juridique des entreprises est principalement régi par l'**Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique**, applicable depuis l'adhésion de la RDC à l'OHADA en 2012.

La monnaie officielle est le Franc Congolais (CDF), bien que le dollar américain soit largement utilisé dans les transactions commerciales importantes. Le français étant la langue officielle, tous les documents administratifs doivent être rédigés dans cette langue.

Formes juridiques d'entreprises disponibles

Sociétés commerciales

- **Société Anonyme (SA)** : Capital minimum de 1 000 000 CDF, minimum 2 actionnaires
- **Société à Responsabilité Limitée (SARL)** : Capital minimum de 100 000 CDF, 1 à 50 associés maximum
- **Société en Nom Collectif (SNC)** : Pas de capital minimum, responsabilité solidaire et illimitée
- **Société en Commandite Simple (SCS)** : Associés commandités et commanditaires
- **Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SUARL)** : Un seul associé, capital minimum 100 000 CDF

Entreprises individuelles

- **Entreprise Individuelle** : Forme la plus simple, responsabilité illimitée du propriétaire
- **Établissement** : Pour les activités commerciales de petite envergure

Étapes de création d'une entreprise

1. Vérification et réservation de la dénomination sociale

La première étape consiste à vérifier la disponibilité du nom de votre entreprise auprès du **Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)**. Cette vérification se fait au niveau du tribunal de commerce compétent.

- Durée : 1 à 2 jours
- Coût : À *vérifier* auprès du tribunal
- Validité de la réservation : 3 mois

2. Ouverture d'un compte bancaire de consignation

Le capital social doit être déposé dans une banque agréée en RDC. Les principales banques acceptant ces dépôts incluent :

- Banque Commerciale du Congo (BCDC)
- Trust Merchant Bank (TMB)
- Rawbank
- Equity Bank Congo

3. Rédaction des statuts

Les statuts doivent être rédigés par un notaire et contenir obligatoirement :

- Dénomination sociale
- Forme juridique
- Objet social détaillé
- Siège social
- Capital social et répartition
- Durée de la société (maximum 99 ans)
- Modalités de fonctionnement

Coût notarial : Variable selon le capital, généralement entre 200 000 et 500 000 CDF

4. Immatriculation au RCCM

Le dossier d'immatriculation doit être déposé au tribunal de commerce et comprend :

1. Demande d'immatriculation signée
2. Statuts authentifiés en 4 exemplaires
3. Procès-verbal de l'assemblée constitutive
4. Attestation de dépôt de capital
5. Copie des pièces d'identité des dirigeants
6. Attestation de domiciliation du siège social

Délai : 5 à 15 jours ouvrables

Coût : Environ 50 000 CDF plus les frais annexes

5. Publication au Journal Officiel

L'acte constitutif doit être publié au **Journal Officiel de la République Démocratique du Congo** dans les 30 jours suivant l'immatriculation.

Coût : À *vérifier* selon la longueur du texte

6. Obtention du Numéro d'Identification Nationale (NIN)

Toute entreprise doit obtenir son NIN auprès de la **Direction Générale des Impôts (DGI)**. Ce numéro est obligatoire pour toutes les démarches fiscales.

7. Inscription à la CNSS

L'immatriculation auprès de la **Caisse Nationale de Sécurité Sociale** est obligatoire pour toute entreprise employant du personnel.

Obligations fiscales et sociales

Régime fiscal

Le système fiscal congolais distingue plusieurs régimes selon le chiffre d'affaires :

- **Régime du réel** : Chiffre d'affaires > 80 000 USD/an
- **Régime simplifié** : Chiffre d'affaires entre 10 000 et 80 000 USD/an
- **Régime du forfait** : Chiffre d'affaires 10 000 USD/an

Principales taxes

- **Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP)** : 30% des bénéfices
- **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** : 16% sur les biens et services
- **Impôt Professionnel sur les Rémunérations (IPR)** : Variable selon les tranches
- **Taxe sur le chiffre d'affaires** : 1% pour certaines activités

Obligations sociales

Les cotisations sociales représentent :

- **Employeur** : 8,5% du salaire brut
- **Employé** : 3,5% du salaire brut

Secteurs d'activité porteurs

Avec seulement 54 offres d'emploi répertoriées actuellement, le marché congolais présente des opportunités dans plusieurs secteurs :

- **Mines et métallurgie** : Exploitation des ressources minières
- **Agriculture et agro-industrie** : Transformation des produits agricoles
- **BTP et infrastructure** : Reconstruction et développement
- **Technologies et télécommunications** : Digitalisation croissante
- **Commerce et distribution** : Importation et distribution

Conseils pratiques pour réussir

Choix du siège social

Kinshasa reste le centre économique principal, mais d'autres villes offrent des opportunités :

- **Lubumbashi** : Pôle minier du Katanga
- **Matadi** : Port principal du pays
- **Kisangani** : Centre commercial du nord-est

Accompagnement professionnel

Il est recommandé de faire appel à des professionnels locaux :

- Notaires pour la rédaction des statuts
- Experts-comptables pour la gestion fiscale
- Avocats spécialisés en droit des affaires
- Consultants en création d'entreprise

Délais et coûts globaux

Délai total : 15 à 30 jours ouvrables

Coût global estimé : Entre 800 000 et 1 500 000 CDF selon la forme juridique et le capital

La création d'une entreprise en RDC, bien que comportant plusieurs étapes, reste accessible avec une bonne préparation et l'accompagnement approprié. Le respect scrupuleux des procédures garantit une base solide pour le développement de votre activité.

Zones franches et régimes spéciaux d'investissement en RD Congo

Cadre légal des zones franches en RD Congo

La République Démocratique du Congo a mis en place un cadre juridique pour promouvoir les investissements à travers les zones franches et les régimes spéciaux. Le **Code des investissements** adopté par la Loi n° 004/2002 du 21 février 2002 constitue le texte de référence principal, complété par diverses mesures d'application.

L'**Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)** est l'organisme public chargé de la promotion, de l'encadrement et du suivi des investissements en RD Congo, y compris dans les zones franches.

Types de zones économiques spéciales

Zones franches industrielles d'exportation

Ces zones sont destinées aux entreprises dont la production est exclusivement orientée vers l'exportation. Les entreprises installées dans ces zones bénéficient d'un régime douanier et fiscal privilégié.

Zones économiques spéciales (ZES)

Les ZES permettent aux entreprises de développer des activités diversifiées incluant :

- Production industrielle
- Services aux entreprises
- Activités logistiques
- Transformation de matières premières

Parcs industriels

Espaces dédiés au développement d'activités industrielles avec des infrastructures partagées et des services communs aux entreprises installées.

Avantages fiscaux et douaniers

Exonérations fiscales

Les entreprises opérant dans les zones franches bénéficient des avantages suivants :

- **Impôt sur les bénéfices et profits** : Exonération totale pendant les 5 premières années, puis taux réduit de 15% (au lieu de 30%) pour les 5 années suivantes
- **Impôt mobilier** : Exonération de 10 ans
- **Impôt sur le chiffre d'affaires** : Suspension pour les ventes à l'exportation
- **Taxe sur la valeur ajoutée** : Taux zéro pour les exportations

Régime douanier privilégié

Le régime douanier des zones franches prévoit :

1. Admission en franchise de droits et taxes pour les équipements, machines et matières premières
2. Simplification des procédures douanières
3. Stockage en suspension de droits
4. Possibilité de réexportation sans formalités complexes

Conditions d'éligibilité et procédures

Critères d'admission

Pour bénéficier du statut de zone franche, les entreprises doivent respecter les conditions suivantes :

- **Investissement minimum** : 200 000 USD (à vérifier selon les dernières dispositions)
- **Création d'emplois** : Engagement de créer un minimum de 25 emplois permanents
- **Transfert de technologie** : Contribution au développement technologique du pays
- **Exportation** : Au moins 70% de la production destinée à l'exportation pour les zones franches industrielles

Procédure de demande

La procédure d'obtention du statut comprend les étapes suivantes :

1. Dépôt du dossier auprès de l'ANAPI
2. Évaluation technique et financière du projet
3. Examen par la Commission Nationale des Investissements
4. Délivrance de l'agrément par décret présidentiel pour les investissements de grande envergure

Zones franches existantes et en développement

Zone économique spéciale de Maluku

Située près de Kinshasa, cette zone vise à développer les activités industrielles et logistiques. Elle bénéficie de sa proximité avec la capitale et l'aéroport international.

Zones minières spéciales

Plusieurs projets de zones économiques spécialisées dans la transformation des minerais sont en développement, notamment dans les provinces du Katanga et du Kasaï, riches en ressources minières.

Zone franche de Matadi

Projet de zone franche portuaire visant à développer les activités de transit et de transformation près du principal port maritime du pays.

Obligations et contrôles

Obligations des entreprises en zone franche

Les entreprises bénéficiaires doivent respecter plusieurs obligations :

- Tenir une comptabilité conforme aux normes OHADA
- Soumettre des rapports d'activité trimestriels à l'ANAPI
- Respecter les quotas d'emploi de personnel congolais (au minimum 85% des effectifs)
- Former le personnel local
- Respecter les normes environnementales

Mécanismes de contrôle

Un système de suivi est mis en place comprenant :

1. Contrôles périodiques de l'ANAPI
2. Audits financiers annuels
3. Évaluation du respect des engagements pris
4. Sanctions en cas de non-respect des obligations (retrait d'agrément possible)

Impact économique et perspectives

Les zones franches en RD Congo visent à :

- Diversifier l'économie au-delà du secteur minier
- Créer des emplois qualifiés
- Attirer les investissements directs étrangers
- Développer les capacités d'exportation
- Favoriser le transfert de technologie

Note : Les informations concernant certains détails spécifiques des taux d'imposition et des montants d'investissement minimum sont à vérifier auprès de l'ANAPI, car elles peuvent évoluer selon les dernières réformes fiscales et réglementaires.

Pour obtenir des informations actualisées et déposer une demande, les investisseurs peuvent contacter directement l'ANAPI à Kinshasa ou consulter les représentations diplomatiques congolaises à l'étranger.

